

FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

Coordonnées du projet	
Intitulé du projet :	Projet de loi portant création d'un établissement public nommé « Théâtre National du Luxembourg »
Ministère initiateur :	Ministère de la Culture
Auteur(s):	Beryl Bruck Chris Backes
Téléphone :	247 - 86610
Courriel:	sj@mc.etat.lu
Objectif(s) du projet :	Le présent projet de loi a pour objet la création d'un établissement public nommé « Théâtre National du Luxembourg » lequel aura pour mission de poursuivre les activités et missions ayant un caractère de service public de l'association sans but lucratif du même nom sous un statut de droit public.
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s)	
Date :	27/03/2023

Version 23.03.2012



Mieux légiférer							
1	Partie(s) prenante(s) (organis	mes divers, citoyens,) consultée(s):	🛛 Oui	☐ Non			
	Si oui, laquelle / lesquelles :	Théâtre National du Luxembourg a.s.b.l.					
	Remarques / Observations :						
2	Destinataires du projet : - Entreprises / Professions	s libérales :	☐ Oui	⊠ Non			
	Citoyens :Administrations :		☐ Oui ☐ Oui	⊠ Non ⊠ Non			
3	Le principe « Think small firs (cà-d. des exemptions ou de taille de l'entreprise et/ou sor	érogations sont-elles prévues suivant la	Oui	☐ Non	⊠ N.a. ¹		
	Remarques / Observations :						
¹ N.a.	: non applicable.						
4	Le projet est-il lisible et comp	réhensible pour le destinataire ?	⊠ Oui	☐ Non			
	Existe-t-il un texte coordonné publié d'une façon régulière	ou un guide pratique, mis à jour et ?	☐ Oui	⊠ Non			
	Remarques / Observations :	n.a.					
5	Le projet a-t-il saisi l'opportur régimes d'autorisation et de d la qualité des procédures ?	nité pour supprimer ou simplifier des déclaration existants, ou pour améliorer	☐ Oui	⊠ Non			
	Remarques / Observations :	n.a.					

Version 23.03.2012 2 / 5



6	Le projet contient-il une charge administrative 2 pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?)		Oui	×	Non		
	Si oui, quel est le coût administratif³ approximatif total ? (nombre de destinataires x coût administratif par destinataire)						
règien	git d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ment UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation. auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite	inistériel,	d'une cir	culair	e, d'une d	irectiv	e, d'un
ci (exe	mple : taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique,	achat de	matériel	, etc.)).	AGUUTI	ue celle-
7	a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter- administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ?		Oui		Non	×	N.a.
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?						
	b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel 4?		Dui		Non	×	N.a.
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?						
⁴ Loi n	odifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des c	lonnées	à caractè	re pe	rsonnel (w	ww.cr	npd.lu)
	Le projet prévoit-il :						
8	- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ?		Dui		Non		N.a.
	- des délais de réponse à respecter par l'administration ?		Dui		Non		N.a.
	 le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ? 		Dui		Non	\boxtimes	N.a.
9	Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ?		Dui		Non	\boxtimes	N.a.
	Si oui, laquelle :						
10	En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?		Dui		Non		N.a.

Version 23.03.2012 3 / 5

Sinon, pourquoi ?				
			14	
Le projet contribue-t-il en g	énéral à une :			
a) simplification administ	rative, et/ou à une	Oui	Non	
b) amélioration de la qua	lité réglementaire ?	🛛 Oui	☐ Non	
Remarques / Observations	n.a.			
Des heures d'ouverture de aux besoins du/des destin	guichet, favorables et adaptées ataire(s), seront-elles introduites ?	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.
Y a-t-il une nécessité d'ada auprès de l'Etat (e-Govern	apter un système informatique ment ou application back-office)	☐ Oui	⊠ Non	
Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système?	n.a.			
Y a-t-il un besoin en forma concernée ?	tion du personnel de l'administration	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.
Si oui, lequel?				
Remarques / Observations	s:			

Version 23.03.2012 4 / 5



Egal	ité des chances					
15	•	ur l'égalité des femmes et des hommes ? ité des femmes et des hommes ?	☐ Oui	⊠ Non		
	Si oui, expliquez de quelle manière :	n.a.				
	- neutre en matière d'éga	lité des femmes et des hommes ?	⊠ Oui	☐ Non		
	Si oui, expliquez pourquoi :	n.a.				
	 négatif en matière d'éga Si oui, expliquez 	lité des femmes et des hommes ?	☐ Oui	☐ Non		
	de quelle manière :					
16	Y a-t-il un impact financier di Si oui, expliquez de quelle manière :	fférent sur les femmes et les hommes ?	Oui	□ Non	⊠ N.a.	
Direct	tive « services » Le projet introduit-il une exige soumise à évaluation 5 ?	ence relative à la liberté d'établissement	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.	
	Si oui, veuillez annexer le for Ministère de l'Economie et du	mulaire A, disponible au site Internet du la Commerce extérieur :				
		s/dg2/d_consommation/d_marchintr	ieur/Ser <u>vice</u>	s/index.html		
⁵ Article		vices » (cf. Note explicative, p.10-11)				
18	services transfrontaliers 6?	ence relative à la libre prestation de	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.	
	Si oui, veuillez annexer le fon Ministère de l'Economie et du	mulaire B, disponible au site Internet du Commerce extérieur :				
	www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_marchintrieur/Services/index.html					
6 Article	e 16. paragraphe 1. troisième alinéa e	paragraphe 3, première phrase de la directive « sei	nicoe » (of No	o ovelienthis e 4	0.44)	

Version 23.03,2012 5/5